n°24
décembre
2013

la lettre

Le magazine de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

DOSSIER
Élections municipales 2014 : bienvenue l'intercommunalité !

ACTUALITÉ
Du nouveau dans la collecte des bacs bleus.

lundi c'est le tri !

NOTES
Zone des Effaneaux : où en est-on ?

ACTUALITÉS
Sport : le stade d'athlétisme est inauguré !

LOCAL
Tourisme : les chemins du Pays de l'Ourcq

Pays de l'Ourcq
Communauté de communes

Tour de piste...

Michel Fouchault, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Inauguration du stade d'athlétisme : quel plaisir de voir côte à côte grands sportifs et très jeunes athlètes de l'ACPO fouler la piste toute neuve et y laisser une première trace virtuelle avec autant de joie qu'un premier pas dans la neige ! Un bel ouvrage attendu, un superbe équipement à découvrir et surtout à utiliser.

Le renouvellement des conseillers municipaux et l'élection des conseillers communautaires en mars 2014 se feront avec de profonds changements dans le mode d'élection sur les communes. Cette nouveauté démocratique vaut bien quelques explications pratiques pour que chaque voix exprimée soit comptée. Les nouveaux élus, pour certains riches de leurs expériences, pour d'autres forts d'un premier élan n'auront qu'un devoir : celui d'être engagés pleinement pour répondre à la confiance accordée. Assurer les responsabilités au service de l'intérêt général, réagir, proposer, construire, faire face aux choix du pouvoir de décision, je m'y suis engagé au cours de ce mandat avec l'aide des collègues attentifs et des collaborateurs précieux de la Communauté de communes.

C'est toute l'équipe qui vous souhaite une bonne année 2014 et œuvre pour une pleine réussite dans l'amélioration constante de la qualité de vie au quotidien sur le Pays de l'Ourcq pour les années futures.

En rouge, la zone amenagée par Batilogistic (57 ha).

Zone des Effaneaux

Économie/Emploi. Les élus locaux dénoncent une décision du Conseil Régional qui réduit d'1/3 la future zone d'activité.

« Nous ne comprenons pas la raison pour laquelle le Conseil Régional, dans le projet de SDRIF* qu'il a récemment adopté et qui définit les capacités de construction jusqu'en 2030, limite à 50 hectares la surface constructible pour l'accueil des entreprises sur la zone des Effaneaux, au lieu des 75 hectares initialement prévus. »

Une zone d'activité pour 2015

Les élus du Pays de l'Ourcq se mobilisent depuis de nombreuses années pour le développement d'une zone d'activité sur ce site, en bordure de l'échangeur de l'autoroute A4 (communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde). Du point de vue des entreprises, l'emplacement est idéal, en particulier pour des activités logistiques : c'est pourquoi le Syndicat Mixte Marne Ourcq, réunissant les Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq, a acquis ce terrain (118 hectares). Le projet initial prévoyait un parc logistique de 52 hectares et un parc PME de 5 hectares. Le Syndicat Mixte Marne-Ourcq et le nouvel aménageur (BATILOGISTIC) ont diminué la surface consacrée à la logistique à 21 ha et prévoient la création de trois parcs PME-PMI sur 36 ha. Cette zone d'activité pourra ouvrir en 2015 et entraînera la création d'au moins 400 emplois. Une satisfaction au goût amer, néanmoins…

Veto régional sur l'extension de la zone

Car ce sont bien 118 ha, et non 57, que les Communautés de communes ont acquis en 2010 avec un projet global d'accueil d'entreprises et des services (restauration, crèches…) sur 75 hectares, la surface restante étant dédiée aux infrastructures et à l'aménagement paysager. Plus de 1000 emplois étaient attendus sur la zone. La Région Île-de-France a mis son veto, réduisant jusqu'en 2030 la surface urbanisable disponible et donc la capacité de créer des emplois. Raison invoquée : la présence d'un site « Natura 2000 » à proximité. Or la zone d'activité se situe en réalité nettement à l'écart de ces bois protégés, de toute façon inconstructibles. Les élus locaux s'interrogent sur les raisons de cette sanction et mettent en avant le décalage entre le vote régional et les réels besoins du territoire : en un an, la demande d'emploi a augmenté de 12 % au Pays de l'Ourcq, et l'offre a baissé de 2,2 %**. Dans ce contexte, pourquoi mettre à mal ce projet moteur, équilibré, diversifié, qui a largement évolué depuis le « tout logistique » initial ? La future zone se retrouve donc amputée d'1/3 de sa surface alors que les premiers investissements réalisés (5 millions d'euros pour l'acquisition et la viabilisation) sont prévus pour desservir la totalité de la propriété acquise par la collectivité. Pour le Pays de l'Ourcq, qui concentre sur ce site son projet de développement économique afin de préserver les paysages de nos villages, c'est une condamnation incompréhensible. Les élus de 41 communes travaillent depuis des années sur cette zone d'activité.… Mais aujourd'hui, ils s'interrogent : comment peut-on, dans la situation économique actuelle, ne pas pouvoir compter sur les énergies réunies de tous les pouvoirs publics, à commencer par la Région Île-de-France ? Celles et ceux qui manquent à ce devoir en portent la très lourde responsabilité.

| Plus d'infos au 01 60 61 55 00

**SDRIF : Schéma Directeur Régional d'Île-de-France*
***Chiffres de la Maison de l'Emploi du Nord-Est 77 (septembre 2013)*

PEFC 10-31-1245 IMPRIM'VERT
Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : 2 avenue Louis Delahaye - 77440 Ocquerre
Tél. 01 60 61 55 00 - **Fax :** 01 60 61 55 08 - **Courriel :** ccpo@paysdelourcq.fr - **Site :** www.paysdelourcq.fr
Président : Michel Fouchault - **Direction de publication :** Pascale Courtier - **Rédaction :** Alice Lafforgue
Conception / Photos : Ludovic Boucard / CCPO - **Tirage :** 8000 exemplaires. **N°ISSN :** 1621-9732

Dès janvier 2014 : lundi, c'est le tri !

Collecte des déchets. À compter du 1er janvier 2014, les bacs bleus seront collectés un lundi sur deux (emballages ménagers recyclables et journaux / magazines).

Un lundi sur deux aura lieu la collecte des bacs bleus sur tout le Pays de l'Ourcq.

En charge de la collecte des déchets, la Communauté de communes a signé un nouveau marché pour quatre ans avec la société ECT collecte sur les 22 communes du territoire. Si les jours et modalités de collecte des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts sont sans changement, des modifications sont prévues pour les bacs bleus ! À compter du 1er janvier 2014, les déchets ménagers recyclables, journaux et magazines seront collectés le lundi, quelle que soit votre commune. Attention cependant : cette collecte n'aura lieu qu'un lundi sur deux.

Pourquoi ne collecter les bacs bleus qu'un lundi sur deux ?

- **Le bon sens :** on constate à chaque collecte hebdomadaire qu'un grand nombre de bacs bleus ne sont pas remplis.
- **L'environnement :** en réduisant le nombre de collectes, on limite les trajets des bennes et donc, les émissions de CO2. À savoir : les bennes de collecte en porte à porte ont parcouru 69 738 km en 2012, dont 20 109 km pour le tri sélectif !
- **Le coût :** cela représente une économie de 46 000 € par an pour la collectivité, dès 2014 ! Cela permettra d'investir dans des bacs bleus pour les nouvelles habitations et pour remplacer les vieux bacs abîmés !

Mon bac bleu est trop petit, je ne peux attendre deux semaines !

C'est la Communauté de communes qui fournit les bacs bleus aux particuliers. Début 2014, elle mettra à disposition des conteneurs plus grands aux foyers qui le demandent, selon certains critères (nombre de personnes dans le foyer…). À savoir : les déchets recyclables ne représentent que 11,5 % du poids de déchets ménagers... Mais leur volume est conséquent ! Afin de gagner de la place dans votre bac bleu, vous pouvez plier les emballages en carton et briques alimentaires !

| Plus d'infos au 01 60 61 55 00

Paire ou impaire ?

Observez votre calendrier : chaque semaine de l'année est numérotée : en 2014, la « semaine 1 » (impaire) va du lundi 30 décembre au dimanche 5 janvier. La « semaine 2 » (paire) débute le lundi 6 janvier… Et ainsi de suite !

Collecte les semaines paires

Cocherel, Dhuisy, Douy-la-Ramée, Jaignes, Le Plessis-Placy, Lizy-sur-Ourcq (la collecte aura toujours lieu tous les lundis au centre-ville (entre le canal et l'Ourcq), La Maladrerie (immeubles), résidences Couchant, Curie, De Gaulle, Dunant, Gallieni, Marbeau et Menton), Marcilly, Mary-sur-Marne, May-en-Multien, Ocquerre, Puisieux, Tancrou, Vendrest et Vincy-Manœuvre.

Collecte les semaines impaires

Armentières-en-Brie, Congis-sur-Thérouanne, Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Étrepilly, Germigny-sous-Coulombs, Isles-lès-Meldeuses et Trocy-en-Multien.

Attention, les bouteilles et bocaux en verre ne vont pas dans le bac bleu, ni dans la poubelle ordinaire, mais dans la borne à verre !

Rappel : le tri des déchets recyclables est effectué à la main, ne jeter rien de coupant ni de piquant !

| Si vous avez un doute sur un déchet, placez-le dans votre poubelle ordinaire ou contactez le service déchets au 01 60 61 55 00 ou le SMITOM au 01 60 44 40 03.

Élections municipales 2014 : bienvenue, l'intercommunalité !

Rendez-vous aux urnes les 23 et 30 mars !

Institution. Les 23 et 30 mars prochain, rendez-vous dans votre bureau de vote pour les élections municipales et communautaires !

Pour la première fois en 2014, les électeurs éliront les conseillers communautaires en même temps que leurs conseillers municipaux, suivant les nouvelles règles instaurées par la loi du 17 mai 2013. Jusqu'à présent, les élus de la Communauté de communes étaient désignés par un vote des conseillers municipaux nouvellement installés. À partir de 2014, ils seront désignés en fonction du résultat du scrutin.

- Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés après l'élection du maire et de ses adjoints, dans l'ordre du tableau.
- Dans les communes de plus de 1000 habitants, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de plus de 3500 habitants, s'appliquera pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires : cinq communes du canton sont concernées.

Qu'est-ce que l'Intercommunalité ?

Un « Établissement Public de Coopération Intercommunale » est un regroupement volontaire de plusieurs communes pour réaliser certaines actions que ne pourrait pas assumer une commune isolée : **gérer des services publics locaux très coûteux** (le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement collectif, les transports en commun...), et **construire et animer des équipements** pour les habitants et les entreprises (piscine, zone d'activité...). Les communes choisissent donc de déléguer certaines compétences - et les recettes qui y sont associées - à l'intercommunalité, qui met en place (dans ces domaines exclusivement) des actions et des projets intéressant l'ensemble des habitants du territoire.

Dans le canton de Lizy-sur-Ourcq, l'intercommunalité est née il y a 40 ans, en 1973, avec le District de Lizy-sur-Ourcq, devenu Communauté de communes du Pays de l'Ourcq en 2001.

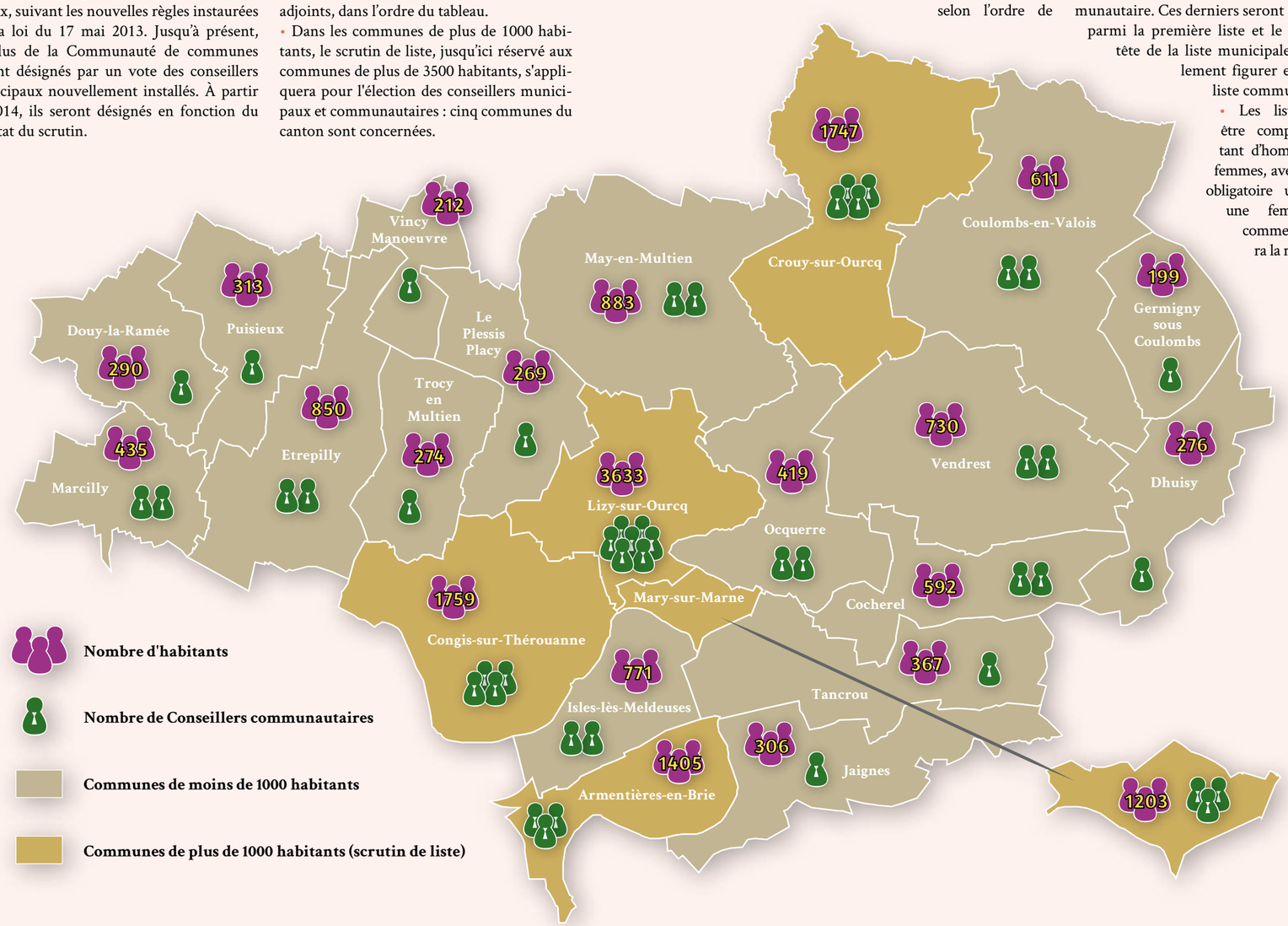

Concrètement... Quels changements au Pays de l'Ourcq ?

En 2013 la Préfète de Seine-et-Marne a arrêté la composition du futur Conseil communautaire à partir de la proposition faite par la Communauté de communes et les 22 communes membres. Afin de préserver la représentation des communes les moins peuplées du territoire, selon l'esprit qui a prévalu jusqu'ici, les élus du Pays de l'Ourcq ont opté pour un Conseil à 46 conseillers (contre 62 aujourd'hui), maximum autorisé par les nouveaux textes qui, sauf accord des Communes et de l'Intercommunalité, limitaient le Conseil à 41 membres.

Comment seront élus les délégués ?

› **Communes de moins de 1000 habitants**

Le jour du vote : pas de changement ! Les conseillers communautaires seront élus parmi les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (le maire, les adjoints selon l'ordre de leur élection, puis les conseillers en fonction du nombre de suffrages obtenus ou de l'ancienneté de leur élection). Aussi, dans les communes de moins de 1000 habitants, le maire sera obligatoirement désigné conseiller communautaire. Une Commune ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil communautaire devra désigner un conseiller suppléant : en suivant l'ordre du tableau, ce sera le premier adjoint.

› **Communes de plus de 1 000 habitants**

Le jour du vote : pas de panachage, pas de rajout ou de modification de la composition des listes sur le bulletin ; tout bulletin raturé ou modifié sera considéré comme nul ! Les conseillers municipaux et communautaires seront élus au scrutin proportionnel de liste, à deux tours, avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

- Deux listes figureront sur le bulletin de vote, la liste des candidats au conseil municipal et la liste des candidats au conseil communautaire. Ces derniers seront sélectionnés parmi la première liste et le candidat en tête de la liste municipale devra également figurer en tête de la liste communautaire.
- Les listes devront être composées d'autant d'hommes que de femmes, avec alternance obligatoire un homme/une femme. Voici comment s'effectuera la répartition.
- La liste arrivée en tête emportera la moitié des sièges à pourvoir (arrondie à l'entier inférieur en dessous de 4 sièges - par exemple, sur 3 sièges, elle en occupera 1 - et à l'entier supérieur au-delà de 4 sièges - par exemple, sur 7 sièges, elle en occupera 4).
- Les sièges restant seront répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Après les élections, les 46 délégués du Conseil communautaire se réuniront pour élire le Président de la Communauté de communes ainsi que les Vice-Présidents. Débutera alors ce nouveau mandat qui, comme le mandat municipal, a une durée de 6 ans.

Méthode de répartition

Population Municipale des communes	Conseillers Communautaires
De moins de 400 habitants	1
De 400 à 1099 habitants	2
De 1100 à 1599 habitants	3
De 1600 à 3199 habitants	4
3200 habitants et plus	7

Êtes-vous sur la liste ?

Voter est un droit... et un devoir citoyen ! Pour participer aux scrutins de 2014, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de votre commune avant le 31 décembre 2013. La demande doit être effectuée en mairie, avec un document d'identité et un justificatif de domicile. Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2013 et la veille de l'élection (1er tour) sont normalement inscrits d'office sur les listes par la Commune - n'hésitez pas à contacter votre commune pour vous en assurer.

Le dépôt de candidature

Les nouveaux textes rendent obligatoire la déclaration de candidature pour tous les candidats, y compris dans les communes de moins de 1000 habitants. Nulle personne éligible ne pourra recueillir les suffrages de ses concitoyens sans avoir préalablement fait acte de candidature. Pour l'élection de 2014, la date limite de dépôt de candidature est fixée au jeudi 6 mars à 18h, elle a lieu en préfecture ou en sous-préfecture.

Formation des « passeurs » lors du Bal des Pas perdus.

Bienvenue en coulisses !

Culture. En parallèle à la programmation culturelle annuelle, la Communauté de communes vous ouvre les coulisses des spectacles et vous permet de rencontrer les artistes.

Voilà trois ans que le Pays de l'Ourcq propose, de septembre à juin, une programmation culturelle de 10 à 12 spectacles. Musique, théâtre, danse… La découverte, le contemporain et la pluridisciplinarité sont à l'œuvre dans chacune de ces propositions artistiques. Et la formule fonctionne : vous êtes de plus en plus nombreux à assister aux représentations !

Oui mais… Et avant ? Comment naît un spectacle et comment mûrit-il ? Qui se cache derrière cet émouvant personnage, cette subtile improvisation musicale ? Le sel du spectacle vivant ne réside-t-il pas dans les coulisses autant que sous les feux de la rampe ? Ces coulisses, la Communauté de communes choisit de les ouvrir en grand, grâce à des rencontres entre les artistes et le public. C'est ainsi qu'avant la lecture musicale des textes d'Albert Camus, en novembre, ou du conte musical *L'histoire du Petit Tailleur* en décembre, des lectures ont eu lieu dans les bibliothèques et cafés du territoire… Un contexte qui favorise l'échange et l'envie d'en découvrir plus. En mai prochain, l'opération sera rééditée dans le cadre du spectacle *Pièces d'Identité* à Crouy-sur-Ourcq, avec l'équipe artistique de la compagnie sept roses.

Autre initiative, la création d'un court-métrage en décembre 2013 autour du spectacle de danse *Princesse Pouf*, qui sera proposé le 11 mars prochain. Des élèves de l'association Danses de l'Ourcq se prêteront à l'exercice et pourront à cette occasion rencontrer la chorégraphe de la compagnie !

Afin d'aller plus loin encore dans l'expérience artistique, des stages sont proposés aux habitants chaque année, dans le cadre du Temps fort. Après la Commedia dell'arte en 2012 et le Cinéma en 2013, 2014 mettra l'art contemporain à l'honneur, et les intéressés pourront travailler sur la prise de parole dans le théâtre contemporain avec le comédien Bernard Laborde, les 10 mai, à Tancrou. Autant d'actions qui visent à donner des clés au public, et lui souffler l'envie de découvrir un spectacle qui, à première vue, aurait pu le rebuter.

Et puis parfois, l'art ne se contente plus d'attendre son public… Il vient à sa rencontre. C'est devenu une spécialité des musiciens de l'Ensemble FA7, en résidence sur le territoire : Soyez attentifs lors de votre prochaine sortie… Au Pays de l'Ourcq, un clarinettiste enthousiaste n'est jamais bien loin !

Pour en savoir plus, inscrivez-vous à la newsletter et découvrez l'intégralité de la programmation dans la brochure culturelle de février à juin 2014.

Lecture intergénérationnelle à la maison de retraite de Crouy-sur-Ourcq

La culture, côté seniors

La politique culturelle de la Communauté de communes s'adresse à tous, y compris à ceux qui n'ont pas toujours la possibilité de se rendre aux spectacles. C'est pourquoi, chaque mois, des séances de lecture sont organisées dans les Maisons de retraite de Crouy-sur-Ourcq et Lizy-sur-Ourcq. Marc Roger, de l'association La Voie des Livres, sélectionne des contes et textes de la littérature, toujours sur un thème donné. A deux occasions les élèves de maternelles des écoles voisines ont été conviés à participer à la séance : une belle rencontre intergénérationnelle qui a plu aux petits comme aux grands !

Jetez-vous à l'eau…

Sport. Ça bouge côté Piscine ! Cette année le bassin propose de nouveaux horaires d'ouverture au public et des activités innovantes, pour tous !

Depuis septembre 2013, la Piscine est ouverte tous les jours ! En semaine des créneaux sont réservés aux élèves des écoles du territoire (en période scolaire), pour l'apprentissage de la natation (22 heures par semaine)… Mais en dehors de ces horaires, la piscine vous accueille le soir, le week-end et pendant les vacances, pour une baignade en famille ou des longueurs en solo : profitez-en (horaires ci-contre) !

Envie d'un cadre ? L'équipe propose toujours de nombreuses activités, pour tous les âges et tous les niveaux : aquagym, bébés nageurs, école de natation pour les enfants… Et il y a du changement en 2013 !

- Le samedi matin, une séance « Éveil aquatique en famille » permet aux parents de profiter d'un temps de baignade avec plusieurs de leurs enfants.
- Les mardis et vendredis midis, de nouvelles activités ont fait leur apparition : l'aquabiking, qui consiste à pratiquer le vélo dans l'eau, remporte un grand succès à chaque nouvelle session. Les leçons de natation pour adultes permettent de s'initier ou de se perfectionner.
- À noter, ces activités fonctionnent en demi-année : les inscriptions pour le second semestre sont ouvertes le 6 janvier (le 23 janvier pour une réinscription).

Enfin, depuis la rentrée 2013, la Piscine propose pendant les vacances scolaires des stages pour adultes et enfants, sur deux matinées : « Palmes, masques et tuba », « Aquaphobie » et « Apprentissage crawl ». Il n'y a pas d'âge pour vaincre sa peur ou pour apprendre. Prochaine session lors des vacances d'hiver 2014 !

Plus d'informations au 01 60 61 58 40 ou www.paysdelourcq.fr, rubrique « La Piscine »

	Période scolaire	Vacances scolaires
Lundi	12 h 30 / 13 h 30	12 h 30 / 17 h 30
Mardi	17 h / 19 h	14 h 30 / 20 h
Mercredi	14 h / 17 h	10 h / 12 h - 14 h / 18 h
Jeudi	12 h 30 / 13 h 30	12 h 30 / 17 h 30
Vendredi	17 h / 19 h 30	14 h 30 / 20 h
Samedi	14 h 30 / 17 h 30	10 h / 12 h - 14 h / 18 h
Dimanche	9 h / 12 h 30	9 h / 12 h 30

Le stade d'athlétisme est inauguré !

Sport. C'est l'un des équipements les plus attendus sur notre territoire ces dernières années : officiellement inauguré par les élus et les sportifs ce 14 décembre 2013, il ouvrira au public en mars prochain ! Voici, en images, le stade d'athlétisme du Pays de l'Ourcq.

Coupé de ruban.

Vue panoramique du stade.

Aire de lancer de disque.

Les membres de l'ACPO posent avec le champion Jimmy Vicaut.

Fosse de steeple.

Randonnée " Dans la boucle de la Marne "

Les 6 fiches randonnées

Parcourez les chemins du Pays de l'Ourcq

Tourisme. **L'Office de Tourisme Communautaire a concocté cette année six itinéraires de randonnées, aux quatre coins de notre beau territoire : à découvrir absolument !**

Notre Pays de l'Ourcq est terre de randonneurs… Et c'est parce qu'ils étaient nombreux à demander de jolis itinéraires locaux que l'Office de Tourisme s'est attelé, en 2013, à la réalisation de fiches « randonnées ». Des cheminements d'abord identifiés sur la carte, puis testés en grandeur nature cet été : au départ des villages, ils proposent de belles boucles de durées variables (2 h 30 à 4 h selon les itinéraires), pour les marcheurs aguerris comme pour les familles. Six manières de découvrir ou redécouvrir les paysages environnants de nos villages : « De rivières en canaux » propose un circuit de 14,5 km autour de Congis-sur-Thérouanne ; « Dans la boucle de la Marne » entraîne le promeneur dans les bois, d'Isles-lès-Meldeuses à Armentières-en-Brie ; « Les panoramas du plateau briard » et « l'Ocquerroise », au départ de Lizy-sur-Ourcq, lui font découvrir tantôt la campagne environnant Tancrou et les bords de Marne, tantôt le canal et les hauteurs d'Ocquerre. De Dhuisy au hameau de Châton, « Les bois de l'Orxois » invite à découvrir la zone Natura 2000 du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé. Enfin, on peut parcourir le site de la « Bataille de l'Ourcq » qui se déroula entre Étrépilly, Puisieux et Douy-la-Ramée du 5 au 9 septembre 1914. Ces itinéraires allient au plaisir du grand air le sel de la connaissance : chaque fiche est nourrie de détails et anecdotes sur l'histoire des lieux, les personnages qui y ont vécu ainsi que l'attrait du patrimoine que l'on y observe.

Les fiches sont disponibles à l'Office de Tourisme au 46 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h). Tél : 01 64 33 48 43 - www.tourisme-paysdelourcq.fr.

Un peu de lecture ?

Bibliothèques. **Elles donnent accès à des milliers de livres pour les grands et les petits. Associatives ou municipales, poussez la porte des bibliothèques du Pays de l'Ourcq !**

Animées par les communes et/ou par des bénévoles passionnés, les bibliothèques proposent de nombreux ouvrages de toute sorte (et pour certaines, des CD et des DVD). Plusieurs d'entre elles ont mis en place un partenariat avec la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne, ce qui leur permet de renouveler régulièrement leurs collections, d'effectuer des commandes spécifiques et de proposer toutes les nouveautés.

Bibliothèque municipale d'Étrépilly

• **Où ?** 1er étage de la mairie, Place de l'Eglise. Tél. 01 64 36 61 19 - bibliotheque@etrepilly.fr
• **Quand ?** Mercredi de 16 h à 18 h et samedi de 10 h à 12 h. Partenariat avec la médiathèque départementale. L'inscription est gratuite.

Bibliothèque et musithèque de May-en-Multien

• **Où ?** 4, Place de la Mairie. Tél. 01 60 01 74 98 bib.mayenmultien@laposte.net
• **Quand ?** Mercredi de 14 h à 17 h, samedi de 11 h à 12 h 30. Partenariat avec la médiathèque départementale. Adhésion 6 € (enfant 2 € ; famille 8 €).

Bibliothèque Jules Gailly à Crouy-sur-Ourcq

• **Où ?** Salle de la Vigne, avenue de Montigny. http://bibliothequejulesgaillycrouysurourcq.fr Tél. 09 51 63 06 93.
• **Quand ?** Lundi de 17 h à 19 h, mercredi de 15 h à 18 h et samedi de 10 h à 12 h. Partenariat avec la médiathèque départementale.

Bibliothèque Pour Tous à Lizy-sur-Ourcq

• **Où ?** Rue Neuve. Tél. 01 60 01 10 29
• **Quand ?** Mercredi de 10 h à 12 h, vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

Bibliothèque municipale d'Armentières-en-Brie

• **Où ?** 1er étage de la mairie, 9, rue du Chef de ville. Tél. 01 64 35 51 99
• **Quand ?** Mardi et jeudi de 17 h à 19 h.

La bibliothèque de May-en-Multien

Partenariat avec la médiathèque départementale. Inscription gratuite pour les habitants de la commune.

Bibliothèque municipale de Mary-sur-Marne

• **Où ?** 7, rue de l'Église.
• **Quand ?** Lundi de 15 h 30 à 17 h, mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h 15 à 17 h 30, jeudi de 16 h à 17 h. Portage de livres le lundi après-midi pour les personnes ne pouvant se déplacer (sur rendez-vous). Adhésion individuelle 5 € et 10 € pour les familles.